

## JEUDI 26 MARS

### Les INFOS et les consignes du SNUipp-FSU



### CONSIGNE DU SNUIPP-FSU

Comme cela est le cas dans tous les départements, le SNUipp-FSU 06 appelle les collègues à ne pas remplir les multiples enquêtes adressées par leur hiérarchie mais les invitera à remonter leurs besoins si nécessaire.

Protection des collègues, consignes et « commandes institutionnelles inadaptées, dérives de certains IEN ... le SNUipp-FSU 06 a saisi régulièrement le Recteur et le DASEN ; interventions aussi auprès des IEN ; démarches également auprès des Mairies, accueil des enfants des personnels soignants ...

Le 23 mars encore, suite au mail de la Secrétaire générale de l'IA adressé dans les circons au sujet des enseignants volontaires: courrier du SNUipp-FSU 06 [http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier\\_enseignants\\_volontaires.pdf](http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier_enseignants_volontaires.pdf)

Le SNUipp-FSU fait aussi tout pour obliger le ministère à fournir ces moyens de protection. Dans ce cadre, les personnels ne bénéficiant pas des protections et du matériel nécessaire, non fournis par l'employeur, doivent pouvoir saisir le CHSCT.

### CONSIGNE DU SNUIPP-FSU

Le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des personnels volontaires à remplir systématiquement des fiches de santé et sécurité au travail et continuera à exiger une véritable médecine de prévention.



L'ensemble de notre dossier actualisé au jour le jour  
<http://06.snuipp.fr/spip.php?article7844>



Ce jour encore des collègues nous signalent l'envoi de tableaux à remplir histoire de prouver qu'ils sont bien en activité ... et non aux fraises ! Le SNUipp-FSU 06 appelle les collègues à ne pas remplir les multiples enquêtes adressées par leur hiérarchie.

Nous avons déjà saisi le DASEN et le ministère sur ces demandes abusives qui dénotent un manque de confiance aux équipes et collègues  
[http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier\\_Dasen\\_et\\_IEN.pdf](http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier_Dasen_et_IEN.pdf) .

Le protocole prévu pour la continuité pédagogique ne prévoit pas de remontée à l'IEN mais de prévoir ses enseignements et sa communication. Ce qui est le lot quotidien de chaque enseignant-e...



L'heure est suffisamment grave et l'ambiance lourde pour toutes et tous.

**UN PEU DE CONFIANCE serait la bienvenue !**

Il est indispensable de faire confiance aux équipes et au professionnalisme des enseignant.es qui prennent en compte la difficulté des élèves n'ayant pas d'outils numériques et ont trouvé leurs propres modes d'organisation.

Le ministre doit respecter la liberté pédagogique des enseignant-es et faire confiance aux organisations trouvées par les équipes : il ne peut être acceptable que l'institution contrôle les supports de travail, en impose ou exerce des pressions. Non seulement les collègues ne sont pas formés aux supports numériques mais ils et elles utilisent leurs outils personnels (smartphone, ordinateurs...), notre revendication de formation et d'une indemnité d'équipement sont plus que jamais d'actualité.

**En affirmant un objectif de continuité pédagogique, le ministre leurre et culpabilise les collègues et les familles. Pour le SNUipp-FSU, il n'y a pas de continuité pédagogique mais une activité scolaire maintenue autant que possible ainsi qu'un lien avec les élèves et les familles avant tout pour les rassurer et les accompagner. Pas de progression dans les apprentissages, pas de notions nouvelles, seulement de la consolidation.**

**L'école s'est arrêtée le 13 mars, elle reprendra là où elle s'est arrêtée. Enseigner est un métier, il ne peut être délégué aux familles, l'apprentissage se fait à l'école dans un cadre collectif. Sinon cela creuse encore davantage les inégalités.**

D'autre part, les consignes gouvernementales demandant expressément de rester confiné.es et de télé-travailler valent aussi à l'éducation nationale.

Le ministre doit cesser d'intervenir à rebours des consignes de sécurité sanitaires nationales. Il fait preuve d'irresponsabilité et crée de la confusion et des tensions chez les agents comme dans les familles. **La tenue de permanences et la distribution ou l'échange de documents, dans une période de confinement sanitaire représentent une mise en danger des familles, des enseignant-es et de leurs proches.**

**Aucun personnel, aucune famille ne peuvent être sommés de déroger au confinement, sauf absolue nécessité comme les personnels volontaires qui assurent dans les écoles l'accueil des enfants de soignant.es.**

D'autres collègues nous indiquent recevoir encore ce jour une demande de leur IEN pour remplir une ASA pour l'attestation de garde d'enfant à domicile en la datant du 1er jour de confinement alors que les collègues avaient pris soin d'informer l'IEN de leur situation en temps et en heure.

Et il leur est demandé d'attester être le seul parent « à demander à bénéficier d'un arrêt de travail pour pouvoir garder mon enfant à domicile. »

Et pourtant sur la FAQ du ministère lui même, voilà ce qui est indiqué:

*Les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et les responsables légaux qui doivent garder leurs enfants chez eux peuvent-ils bénéficier d'un dispositif particulier ?*

*Les personnels qui, du fait de la fermeture des crèches et établissements scolaires, n'ont pas de solution de garde de leurs enfants se voient proposer d'exercer leur fonction en télétravail. Si le télétravail n'est pas possible compte tenu des fonctions exercées, ils bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) sans jour de carence. Cette autorisation est accordée à raison d'un responsable légal par fratrie sous réserve de justifier de l'absence de solution de garde. Cette autorisation sera accordée jusqu'à la réouverture de l'établissement. (...)*

Seuls les salariés qui ne peuvent télé travailler sont dans ce cas de figure; ce n'est pas le cas des PE puisque la continuité pédagogique peut se faire à distance et est consciencieusement organisée par les équipes et les collègues.

Il ne s'agit pas d'un "arrêt de travail" nous concernant et ce document n'a pas lieu d'être rempli et retourné puisque l'IEN a été informé dès le 16 mars.

La règle qui s'impose à toutes et tous est bien de rester confiné-e.

*Extrait du courriel de Monsieur le Recteur en date du 15 mars 2020*

*« Nous devons impérativement limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer dans les entreprises et les administrations qui doivent dès lundi engager une action massive d'organisation du télétravail pour permettre à tous de rester à domicile ».*



D'autres encore se voient « redresser » les bretelles alors même qu'ils sont volontaires pour accueillir les enfants des personnels soignant parce qu'ils osent parler de « surveillance » ! Inadmissible !

Cf Réponse de l'IEN : « Le service d'accueil des enfants des personnels hospitaliers et médico-sociaux est un encadrement permettant de maintenir et de développer des apprentissages. Il ne faudrait pas confondre avec le service d'accueil de certaines municipalités où des animateurs prennent en charge les enfants de personnels exerçant une profession dite "essentielle", ni avec un service de surveillance ».



**Et Blanquer droit dans ses bottes !**

*Avancer, coûte que coûte. Malgré la fermeture des établissements scolaires, le ministre de l'Éducation nationale refuse catégoriquement de modifier sa ligne de mire : les cours*

*doivent continuer et l'objectif de l'élévation du niveau général des élèves doit être maintenu. (lire l'article publié dans Le Parisien le 22 mars)*

Maintien des cours, malgré la fermeture des écoles avec ses deux marottes : hausser le niveau général et assurer la justice sociale : à grands coups de SRAN en août pour le « petit peuple » qui n'aura pas pu se connecter..., une volonté de cadrage des appels téléphoniques qui agace mais aucune annonce sur l'indemnisation des collègues qui n'ont pas de forfait illimité, une minorité certes mais ça existe. Pas de raccourcissement des vacances estivales. Sur le bac, ça pédale grave dans la choucroute, sans aucun signe de bienveillance pour les candidats.

**Avec aussi une belle boule de cristal pour envisager la reprise de la classe "le 4 mai" ! A quand la mise en quarantaine du ministre !?**

**Pour le SNUipp-FSU aujourd'hui** la priorité est au sanitaire, poursuivre les apprentissages renforce les inégalités scolaires, on entraîne ce qui est déjà acquis, les apprentissages nouveaux reprendront avec la classe, ce qui reste prioritaire, en particulier pour les familles privées du numérique, c'est le maintien du lien. De ce point de vue le téléphone est le bon outil mais les collègues gardent la main sur la fréquence et l'objet des appels, pas de besoin des préconisations du MEN...



## **Confinement, continuité : quelques consignes**

**Se protéger, protéger les autres et limiter drastiquement ses déplacements.**

Suite aux propos inconséquents du ministre sur l'incitation à rompre le confinement au motif de « la remise des documents pédagogiques aux familles dépourvues de documents numériques » ainsi qu'à ceux sur la continuité pédagogique avec poursuite des apprentissages et progression des élèves, le SNUipp-FSU clarifie la situation et propose de s'en tenir à quelques consignes de bon sens

**Lire la suite :**

**<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/confinement-continuite-quelques-consignes>**

## **A quand le temps de faire preuve de « bon sens » ?!**

**Alors même que tout le corps médical nous supplie de rester chez nous, confinés, à l'écart de toutes relations familiales, sociales, sportives, amicales ...**

**Alors que tous les jours nous enregistrons un nombre de morts record en France, au même moment notre Ministre nous demande de nous rendre dans nos écoles pour déposer des photocopies et indique aux familles de cocher la case « motif familial impérieux » !**

**Pour le SNUipp-FSU :**

. L'accueil des enfants des personnels soignants nécessite clarté et donc un cadrage national. Les consignes varient encore selon les circonscriptions. Nos collègues sont nombreux à s'engager volontairement dans cette tâche mais réclament que le ministère fasse assurer la protection sanitaire élémentaire.

. Une communication claire rappelant que, sauf absolue nécessité justifiée par l'organisation concrète de la continuité du service ou pour l'organisation de l'accueil des enfants de soignants, aucun personnel ne peut être sommé de déroger au confinement, même par le ministre dans les médias.

. Notre complet désaccord avec la notion avancée par le ministre de continuité pédagogique. Personne n'imagine que nous soyons en situation d'une continuité des apprentissages, d'une possibilité de faire progresser le niveau général et d'éviter un décrochage des élèves en difficultés. Personne n'a d'ailleurs besoin qu'on lui prescrive le nombre de coups de téléphone à passer par semaine.

**Bon courage à toutes et à tous**

**Gardez la santé, aujourd'hui c'est le plus important.**